

Bureau du 1 avril 2008

Décision n° B-2008-6135

commune (s) : Corbas

objet : **Autorisation donnée à l'entreprise QRO de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé route de Mions et cadastré sous les numéros 49 et 52 de la section AX**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 mars 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire, par acte du 21 décembre 1999, d'un tènement d'environ 27 500 mètres carrés, situé route de Mions à Corbas et cadastré sous les numéros 49 et 52 de la section AX.

La Communauté urbaine est en cours de cession à l'entreprise QRO du tènement situé route de Mions à Corbas, cadastré sous les numéros 49 et 52 de la section AX.

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise l'entreprise QRO, ou toute société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur le tènement communautaire faisant actuellement l'objet de transaction de cession ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise l'entreprise QRO, ou toute société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur le tènement communautaire situé route de Mions à Corbas.

Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,